

2 novembre 2010

10.415

Question Fabien Fivaz**Enjeux juridiques liés à l'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider"**

L'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider" pose un certain nombre de questions de nature légale potentiellement capables de bloquer à moyen terme le développement de l'éolien dans le canton de Neuchâtel. En réponse au dépôt de l'initiative, le Conseil d'Etat a toutefois donné, dans la presse, l'impression qu'il n'en tiendrait pas compte et qu'il poursuivrait sur sa lancée.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. A-t-il évalué en termes juridiques les problèmes que pourrait poser l'initiative, en particulier le risque de devoir "démonter" les turbines ayant déjà été installées avant un vote populaire sur ce sujet?
2. Ce "flou juridique" peut-il potentiellement bloquer totalement le développement de l'éolien dans le canton à moyen terme?
3. Si ceci devait être le cas, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'accélérer le traitement de l'initiative?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: L. Debrot, A. Shah, F. Konrad, D. Ziegler, F. Jeandroz, V. Leimgruber, T. Buss et T. Bregnard.